



Une Nounou menteuse et sans scrupule

Par **Patxi**, le **20/05/2010** à **21:13**

Bonjour,

Il y a 3 mois, nous avons engagé une Nounou pour notre fils âgé aujourd'hui de 8 mois et avons choisi de partager la garde avec une famille qui a deux garçons âgés de 3 et 5 ans.

Cette femme nous a informé vouloir un enfant à partir du mois de mars 2011 (bien entendu, cela ne figure pas dans le contrat). Nous lui avons exprimé notre accord. Notre fils, à ce moment, marchera sûrement et la peine du travail pour une Nounou enceinte en sera moins affectée.

Il semblerait que cette Nounou soit déjà enceinte : gastro à répétition, fatigue, vertige ... et mon fils ne marche, évidemment, pas encore. Ma crainte est qu'elle ne soit pas capable d'assurer les soins et de répondre aux besoins quotidiens qu'impose la garde d'un enfant de cet âge. Elle nous ment déjà régulièrement sur des éléments qui peuvent paraître bénins mais qui font qu'aujourd'hui nous ne lui faisons plus confiance et craignons pour la sécurité de notre fils.

Avons-nous un recours pour rompre le contrat ?

Merci

Par **miyako**, le **21/05/2010** à **15:45**

Bonjour,

décidemment les problèmes de nounou continuent encore et encore....

Tel que vous me décrivez la situation, elle est certainement en ceinte et là vous ne pouvez plus licencier, SAUF FAUTE GRAVE.

Regardez quand même la convention collective des employés de maison (salariés du particulier), sur Légifrance ou procurez vous la CC au Journal Officiel.

En cas de danger réel pour votre enfant, bien entendu vous pouvez rompre le contrat, mais le problème sera de démontrer LA MISE EN DANGER. Il faudra le faire avec l'autre famille.

Reste la piste du licenciement éco, en prétendant que vous n'avez plus les moyens d'assumer la nounou, à voir ??

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **Patxi**, le **21/05/2010** à **20:26**

Merci pour votre réponse et merci également pour votre réactivité !
Je vais suivre vos conseils et vous informerais de l'évolution de ce cas.

Cordialement,

Patxi